

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS

Conformément au paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la
Loi sur les cités et villes

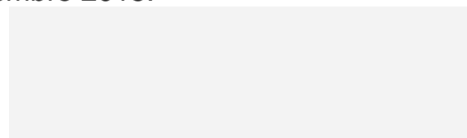
AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, de ce qui suit :

Pour faire suite à l'autorisation par le conseil municipal à la séance du 18 août 2015 et modifiée à la séance du 17 novembre 2015, les lots 5 768 224 et 5 768 225 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés dans le secteur des rues Lyrette et Leroux et d'une superficie totale de 1 161,3 mètres carrés, ont été vendus à la compagnie 9219-9454 Québec inc., représentée par M. Roland Czech, pour la somme de 31 273,20 \$, produit net de la vente

Pour faire suite à l'autorisation par le conseil municipal à la séance du 21 avril 2015, le lot 4 516 269 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le parc industriel et portuaire Perron, a été vendu à la compagnie 9089608 Canada inc., représentée par M. Mario La Barbera, pour la somme de 497 901,30 \$, produit net de la vente.

Pour faire suite à l'autorisation par le conseil municipal à la séance du 16 juin 2015, le lot 3 248 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé à l'angle des rues Alphonse-Desjardins, May et Saint-Hippolyte, a été vendu à MM. André Chénard et Jean Chénard, pour la somme de 35 000 \$, produit net de la vente.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 18 décembre 2015.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier